Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 083-218300325-20260930-DELIB202665-DE

DEPARTEMENT DU VAR - ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE CARCES

Carcès

DELIBERATION
N ° 2026-65

Publié le :

Objet :
Approbation du Rapport annuel du mandataire de la Société Publique Locale Méditerranée (SPLM) – Exercice 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE TRENTE SEPTEMBRE à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Conseillers municipaux en exercice :	27
Présents :	18
Absent (s) :	1
Excusé (s) :	
Procuration (s) :	8
Quorum nécessaire :	14

Monsieur Alain RAVANELLO, Maire, Présent

Adjoints municipaux présents :
BRISPOT John - CHIAPELLO Amandine - HERBEL Joseph - TORRI Yvette - WASTEELS Dylan - PEYBERNES Colette - GUIOT-PICQUART Sandrine

Conseillers municipaux présents :
VERMAND Marie-Hélène – PRAEL Dominique – WAROUX Stanislas – JANVIER Nathalie - STEFFAN Georges – BRUN Karl – CLAVIER Vincent - PRIEUR Stéphanie FERRETTO-REGGI Nicolas – VERCELLONI David

Absents représentés (8) :
SCHMITT Patrick a donné procuration à HERBEL Joseph
DURAND Valérie a donné procuration à VERMAND Marie-Hélène
MARCHÉ Sandrine a donné procuration à CHIAPELLO Amandine
ROUSSEAU Milena a donné procuration à GUIOT-PICQUART Sandrine
CLÉMENT-PASSONI Marie a donné procuration à TORRI Yvette
CORINO Pierre a donné procuration à VERCELLONI David
GARCIA Christine a donné procuration à PRIEUR Stéphanie
COMBIER Julie a donné procuration à CLAVIER Vincent

Absents (1) :
MONDON Dimitri

Secrétaire de séance : Dylan WASTEELS

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 083-218300325-20260930-DELIB202665-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524-5 et suivants ;

Vu la délibération en date du 18 décembre 2024 relative à l'adhésion à la société publique locale Méditerranée « SPLM » ;

Vu le rapport annuel du mandataire représentant la commune de Carcès au sein de la Société Publique Locale Méditerranée (SPLM) pour l'exercice 2025 ;

Considérant que les collectivités territoriales actionnaires d'une société publique locale doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leur représentant ;

Considérant que ce rapport a pour objectif de donner des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, ainsi que sur les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux (article L 1524-5 du CGCT) de nature à assurer la transparence de son fonctionnement ;

Considérant que ce rapport permet au conseil municipal d'exercer pleinement son droit à l'information sur la gestion et l'activité de la société dont la commune est actionnaire ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de débattre de ce rapport et de se prononcer sur sa présentation ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel du mandataire de la Société Publique Locale Méditerranée (SPLM) relatif à l'exercice 2025 tel qu'annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Dylan WASTEELS

Pour extrait conforme,
Le Maire
Alain RAVANELLO

MAIRIE DE CARCÈS
83570